

selon l'ordonnance (CE) N° 1907/2006

1. DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Indications sur le produit

Nom commercial:

VAICO AdBlue®

N° VAICO:

V60-0104, V60-0129, V60-0130, V60-0269, V60-0270

1.2. Détails concernant le fournisseur établissant la fiche de sécurité

1.2.1. Fabricant/Fournisseur

VIEROL AG | Karlstraße 19 | 26123 Oldenburg | Allemagne
Tél. +49 441 - 210 20-0 | Fax. +49 441 - 210 20-111

1.2.2. Service chargé des renseignements:

VIEROL AG | Karlstraße 19 | 26123 Oldenburg | Allemagne
Tél. +49 441 - 210 20-0 | Fax. +49 441 - 210 20-111

1.3. Contact d'urgence:

Centre antipoison de Mayence (partenaire contractuel)
Cligue universitaire, Tél. +49-(0)6131-19240

2. DANGERS POTENTIELS

2.1. Classement de la substance ou du mélange

Classement selon la directive 67/548/EWG ou la directive 1999/45/CE

2.2. Système de classification:

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage en raison du procédé de calcul des «Directives générales de classement CE pour préparations» dans sa dernière version valide.

2.3. Éléments de marquage

2.3.1. Marquage selon la directive UE:

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage en raison du procédé de calcul des «Directives générales de classement CE pour préparations» dans sa dernière version valide. Il faut respecter les mesures de précaution classiques de manipulation de produits chimiques.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS

3.1. Caractérisation chimique

3.1.1. Description:

Solution aqueuse

Constituants dangereux:

CAS: 57-13-6

Urée

32,5%

EINECS: 200-315-5

4. PREMIERS SECOURS

- 4.1. Indications générales:**
Changez les vêtements aspergés de produit.
- 4.1.1. Après inhalation:
Amenez la personne à l'air libre, si elle se plaint, consultez un médecin.
- 4.1.2. Après un contact cutané:
Lavez à grande eau.
Si l'irritation cutanée persiste consultez un médecin.
- 4.1.3. Après un contact oculaire:
Lavez les yeux, paupière ouverte, à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si la personne continue d'éprouver des douleurs, consultez un médecin.
- 4.1.4. Après absorption orale:
Lavez-vous la bouche, puis buvez une grande quantité d'eau.
Par précaution consultez un médecin.

5. MESURES ANTI INCENDIE

- 5.1. Produit d'extinction adapté:**
Les mesures d'extinction seront adaptées à l'environnement.
- 5.2. Produit d'extinction non adapté pour des raisons de sécurité:**
Aucun
- 5.3. Danger inhérent à la substance, ses produits de combustion ou les gaz dégagés:**
Dégagements possibles à la combustion:
Ammoniaque (NH³)
Dioxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- 5.4. Protection spécifique:**
Portez un appareil respiratoire.
- 5.5. Autres indications**
Les restes de combustion et eaux d'extinction polluées devront être évacuées conformément aux directives administratives en vigueur.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Mesures de protection concernant les personnes:**
Fournir une ventilation suffisante.
Risque de glissade dû à du produit déversé/répandu.
Évitez tout contact avec les yeux.
- 6.2. Mesures de protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations/les eaux de surface/la nappe phréatique.
- 6.3. Procédé de nettoyage/récupération:**
Fournir une ventilation suffisante.
Absorbez à l'aide d'un matériau liant les liquides (sable, célite, absorbant universel).
Éliminez le matériau récupéré selon les règlements en vigueur.
Nettoyez le reste à grande eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Manipulation:

- 7.1.1. Conseils de manipulation sûre:
Veillez à une bonne aération/extraction au poste de travail.
Évitez tout contact cutané prolongé/répété.
Évitez tout contact avec les yeux.
- 7.1.2. Conseils de protection contre les incendies/explosions:
Le produit n'est pas combustible.

7.2. Entreposage:

- 7.2.1. Exigences concernant les entrepôts et conteneurs:
Respectez les dispositions légales sur l'eau.
Utilisez uniquement des conteneurs spécialement agréés pour la substance/le produit.
- 7.2.2. Conseils d'agrégation:
Non obligatoire.
- 7.2.3. Autres indications de conditions d'entreposage:
Maintenez les conteneurs fermés hermétiquement.
Température d'entreposage: -5 - 30 °C
Type de magasin: LGK 12 (concept VCI de stockage commun de produits chimiques)
- 7.2.4. Classification selon le décret sur la sécurité au travail (BetrSichV):
-

8. LIMITES D'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Conseils supplémentaires de conception des installations techniques:

Pas d'autres indications, voir point 7.

8.2. Ingrédients à valeurs limites à surveiller en fonction du site de travail:

Le produit ne contient pas de quantité significative de substances à valeurs limites à surveiller en fonction du site de travail.

8.2.1. Conseils complémentaires:

La base de référence se rapporte aux listes en vigueur au moment de la fabrication.

8.3. Équipements de protection individuelle:

8.3.1. Mesures générales d'hygiène et de protection:

Éloignez des aliments, des boissons et fourrages.
Retirez immédiatement tout vêtement sali, imprégné.
Évitez tout contact avec les yeux.
Évitez tout contact cutané prolongé et intensif.
Lavez-vous les mains avant les pauses et en fin de travail.

8.3.2. Protection respiratoire:

Non obligatoire and un site de travail bien ventilé.

8.3.3. Protection des mains:

Gants de protection
Pour éviter tout problème cutané il est indispensable de porter des gants adaptés.
Vérifiez l'étanchéité de gants avant chaque utilisation.
Le matériau composant le gant doit être imperméable et résister au produit/à la substance/à la préparation.
Le matériau du gant sera sélectionné en fonction du temps de passage, de sa perméabilité et de son taux de dégradation.
Sensibilisation éventuelle due aux constituants des matériaux du gant.

8.3.4. Matériau composant le gant

Gant en caoutchouc/latex naturels - NR

Le choix du gant adapté se fait non seulement en fonction du matériau, mais en fonction d'autres caractéristiques qualitatives qui varient d'un fabricant à l'autre. Comme il s'agit avec ce produit d'une préparation contenant plusieurs éléments, la résistance du matériau composant le gant ne peut être prévue avec certitude et doit donc faire l'objet d'un essai avant la mise en œuvre.

8.3.5. Temps de pénétration du matériau composant le gant

Il faut se renseigner auprès du fabricant de gants de protection sur la durée exacte de résistance à la pénétration et en tenir compte.

8.3.6. Protection oculaire:

Il est conseillé de porter des lunettes de protection lors de la décantation.

8.3.7. Protection corporelle:

Vêtement de protection de travail

Les moyens de protection corporelle dépendent de l'activité et seront choisis en fonction d'une intervention éventuelle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Indications sur les propriétés de base physiques et chimiques

9.1.1. Caractéristiques physico-chimiques

<i>Forme:</i>	<i>liquide</i>
<i>Couleur:</i>	<i>transparent</i>
	<i>incolore à légèrement jaune</i>
<i>Odeur:</i>	<i>caractéristique</i>

9.2. Données de base relatives à la sécurité

<i>Changement d'état</i>	
<i>Point de fusion/régime de fusion:</i>	<i>-11°C</i>
<i>Point d'ébullition/régime d'ébullition:</i>	<i>103°C</i>
<i>Point d'éclair:</i>	<i>sans objet</i>
<i>Auto inflammabilité:</i>	<i>Le produit n'est pas auto inflammable.</i>
<i>Risque d'explosion:</i>	<i>Le produit ne risque pas d'exploser</i>
<i>Dichte bei 20°C:</i>	<i>1,087-1,093 g/cm³</i>
<i>Solubilité dans / Miscibilité à</i>	
<i>eau:</i>	<i>totalelement miscible</i>
<i>PH (100 g/l) à 20°C:</i>	<i>10</i>
<i>Viscosité:</i>	
<i>Dynamique à 25°C:</i>	<i>~ 1,4 mPas</i>

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Pyrolyse / conditions à éviter:**
Pas de pyrolyse sur utilisation conforme.
- 10.2. Matières à éviter:**
Oxydant puissant
Nitrite
- 10.3. Réactions dangereuses**
Réactions avec des oxydants puissants
Réaction violente avec les nitrites.
- 10.4. Produits de décomposition dangereux:**
Dioxyde d'azote (NO_x)
Ammoniaque (NH₃)
Monoxyde de carbone(CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

11. TOXICOLOGIE

- 11.1. Toxicité aiguë:**
- 11.2. Valeurs LD/LC50 pertinentes pour le classement:**
- | | | |
|---------------------|-------------|---------------------------|
| <i>57-13-6 Urée</i> | | |
| <i>Oral</i> | <i>LD50</i> | <i>14500 mg/kg (rats)</i> |
- 11.3. Effet primaire d'irritation:**
- 11.3.1. de la peau:
Pas d'effet d'irritation
- 11.3.2. des yeux:
Pas d'effet d'irritation
- 11.3.3. Sensibilisation:
Pas d'effet de sensibilisation connu.
- 11.4. Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne présente aucun effet dommageable pour la santé s'il est manipulé et utilisé conformément aux instructions.

12. INDICATIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

12.1. Élimination (persistance et biodégradabilité):

12.1.1. Indications spéciales:

Le produit est bio dégradable.

12.1.2. Effets écologiques:

Toxicité aquatique:

57-13-6 Urée

EC50/24 h > 10000 mg/l (Puce d'eau (*Daphnia magna*))

LC50/96 h > 6810 mg/l (Ide doré (*Leuciscus idus*))

12.1.3. Autres indications écologiques:

12.2. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (classement propre selon VwVwS) : peu polluant pour l'eau
Ne pas laisser le produit pénétrer sans contrôle dans l'environnement.

13. CONSEILS D'ÉLIMINATION

13.1. Produit:

13.1.1. Recommandation:

Élimination selon les instructions administratives locales.

13.1.2. Catalogue européen des déchets:

Il faut procéder à une affectation de numéro d'identification de déchet selon EAV par branche et par processus.

13.2. Emballages non nettoyés:

13.2.1. Recommandation:

Élimination selon les réglementations en vigueur.

13.2.2. Nettoyant conseillé:

Eau, additionnée le cas échéant d'un agent de lavage.

14. TRANSPORT

14.1. Transport terrestre ADR/RID et GGVE (transfrontalier/national):

Classe ADR/RID-GGVE: -

14.2. Transport maritime IMDG/GGVSee:

Classe IMDG/GGVSee: -

14.3. Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA: -

14.4. Transport/autres indications:

Marchandise non dangereuse selon les ordonnances qui précèdent
Température maximale pendant le transport: 30 °C

15. DISPOSITIONS LÉGALES

- 15.1. Marquage selon la directive UE:**
Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage en raison du procédé de calcul des «Directives générales de classement CE pour préparations» dans sa dernière version valide. Il faut respecter les mesures de précaution classiques de manipulation de produits chimiques.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**
Il n'y a pas eu d'évaluation de la sécurité chimique.
- 15.3. Dispositions nationales:**
- 15.4. Ordonnance sur les accidents majeurs:**
- 15.4.1. Ordonnance sur les accidents majeurs, annexe:
Aucune mention
- 15.4.2. Classification selon le décret sur la sécurité au travail (BetrSichV):
-
- 15.4.3. Classe de risque aquatique:
Classe de risque aquatique 1 (classement propre d'après VwVwS): faiblement polluant pour l'eau
- 15.5. Autres prescriptions, restrictions et règlements**
ISO 22241: Moteurs diesel - Moyen de réduction de Nox -AUS 32 - Exigences qualité et procédé de test BGR 189
«Règles de mise en œuvre de vêtements de protection» (anciennement ZH 1/105)

16. AUTRES INDICATIONS

Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent en aucun cas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun lien de droit contractuel.

- 16.1. Service établissant la fiche technique:**
C.S.B. GmbH Tél.: 02151 / 652086-0
Parkstraße 29 Fax: 02151 / 652086-9
D-47829 Krefeld
- 16.2. Sources:**
Les données reposent sur les informations transmises par les fournisseurs.
- 16.3. * Données modifiées par rapport à l'édition précédente**
La publication de cette fiche de sécurité invalide toutes les versions précédentes concernant ce produit / cette matière.
Les modifications par rapport aux chapitres des versions précédentes sont repérées d'une * située dans la marge de gauche.